



COMMUNE DE LEYMENT
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU 1^{ER} AVRIL 2023
N°2023-32

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Excusés avec pouvoir : 2
Votants : 15

Date de convocation :
04/05/2023

Objet : Règlement municipal
d'occupation du domaine public

L'an deux mil vingt-trois, le douze mai, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Monique Nowaczyk, Brigitte Sève, Ophélie Janaudy, Cindy Rochereau. et Messieurs Cédric Butzer, Alain Peillon, Emmanuel Petat, Morgan Michalet, Denis Renault, Eric Elie, Romain Grillot.

Absents : Marie-Thérèse VILLECOURT (procuration à Mme Ophélie JANAUDY), Denis Renault (procuration à Mme Monique NOWACZYCK),

Secrétaire de séance : Josiane CHARMONT

Monsieur le Maire explique que la commune doit mettre en place un règlement pour l'occupation du domaine public par les professionnels et les associations. Il présente le projet de document à l'assemblée et explique que le Conseil municipal doit délibérer sur la redevance qui sera demandée aux professionnels et aux associations occupant le domaine public. Il propose que cette redevance soit établie en fonction de la surface d'occupation et demande au Conseil municipal d'établir un cout au m². La redevance sera perçue par la régie unique de la Mairie. Des titres seront émis au nom du professionnel ou de l'association.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le règlement municipal d'occupation du domaine public.
- **DECIDE** de fixer la redevance d'occupation du domaine public à 10€ le m² par an, qui sera encaissée par la régie unique.
- **DECIDE** de ne pas appliquer de redevance pour les associations occupant occasionnellement le domaine public.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce règlement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents en rapport avec ce dossier.

Pour copie conforme,

Le Maire
Lionel KLINGLER

